

**COMMUNES DE BRETTNACH – CHATEAU-ROUGE – OBERDORFF – TROMBORN –
VOELFLING-LES-BOUZONVILLE**

SERVICE GARDERIE – PERISCOLAIRE

57320 VOELFLING-LES-BOUZONVILLE

Tel : 03.87.37.42.05

Mail : peri.voelfling@orange.fr

REGLEMENT

Année scolaire 2017-2018

1. Généralités

Durant l'année scolaire 2017-2018, les Communes de Brettnach, Château-Rouge, Oberdorff, Tromborn et Voelfling-Les-Bouzonville organiseront un accueil périscolaire, avec repas de midi, ouvert à tous les enfants scolarisés dans une école du Regroupement Pédagogique. Les enfants seront confiés à une équipe d'animateurs qualifiés. L'accueil sera assuré dans les locaux de l'ancienne école de Voelfling-Les-Bouzonville.

2. Dossier d'inscription

Les parents susceptibles d'utiliser l'accueil périscolaire devront transmettre au service périscolaire, pour chaque enfant, un dossier d'inscription dûment complété, comprenant les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription 2017/2018
- Autorisation et engagements des parents 2017/2018
- Planning d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.
- Fiche sanitaire
- Attestation d'assurance extrascolaire (Responsabilité civile)
- Un règlement signé

Les enfants pour lesquels un dossier d'inscription n'aura pas été établi, ne seront pas admis à l'accueil périscolaire.

3. Horaires

L'accueil fonctionnera sur la base de 3 tranches horaires :

- Le matin de 7h30 à 8h20
- Entre midi de 12h00 à 13h15, avec repas
- Le soir de 16h20 à 18h00

L'accueil périscolaire sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

4. Accueil à la structure périscolaire le matin

Le matin, les enfants seront pris en charge par la responsable à l'entrée du bâtiment à partir de 7h30.

5. Départ de la structure périscolaire le soir

S'ils ne sont pas autorisés à regagner leur domicile non accompagnés, les enfants devront être pris en charge par un des parents ou par une personne dûment autorisée par ceux-ci à la porte du périscolaire. En cas de problème (retard ou oubli), les services supplémentaires seront facturés de la manière suivante : 5€ pour tout retard à partir du moment où l'heure supplémentaire de garde est entamée. **Pour trois retards signalés**, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

6. Tarifs

La participation à verser par les parents sera calculée de la manière suivante :

- Matin : de 7h30 à 8h20 : 1,50 €
- Midi : de 12h00 à 13h15 : 6,00 € repas compris
- Soir : de 16h20 à 17h00 : 1,00 €
De 17h00 à 18h00 : 1.50 €

Toute heure entamée sera facturée intégralement.

7. Réservations

Les réservations pourront se faire à la journée, à la semaine ou au mois auprès de la responsable de la structure. Les enfants dont le dossier d'inscription est complet seront admis, dans la limite du nombre de places disponibles.

Réservation au mois : Une fiche « planning mensuel », sera disponible au périscolaire afin d'inscrire l'enfant pour le mois suivant ou téléchargeable sur le site internet www.mairie-tromborn.fr

Ces fiches devront parvenir à la responsable du périscolaire **au moins 8 jours avant** la semaine ou le mois de participation.

L'absence de l'enfant devra être communiquée le plus tôt possible. Toute absence non communiquée au service périscolaire avant 9 heures, donnera lieu à une facturation.

8. Facturation

La facturation se fera mensuellement, dans les premiers jours du mois suivant. Le paiement devra s'effectuer au Trésor Public de Bouzonville. En cas de non-paiement dans un délai de 15 jours à réception de la facture, l'enfant sera exclu de l'accueil périscolaire.

9. Modification du règlement

Ce règlement pourra être modifié en fonction de l'évolution du service.

Fait en double exemplaires
Inscrire la mention « Lu et approuvé »
Dater et signer